

---

## Adoption du Budget 2025 : « Une étape décisive franchie mais des obstacles restent à lever pour restaurer la compétitivité des coopératives agricoles »

---

Après plusieurs mois d'incertitude et d'instabilité pour le monde économique, La Coopération Agricole accueille avec soulagement le choix responsable des parlementaires et du gouvernement, qui a permis l'adoption du budget de l'État pour 2025.

**Malgré un cadre contraint et la création de nouvelles contributions exceptionnelles pesant sur les entreprises**, ce budget valide des arbitrages stratégiques en faveur de la production agricole et alimentaire :

- **Un soutien renforcé au secteur viticole** : l'adoption d'un amendement décisif allouant 10 millions d'euros à la restructuration des caves coopératives constitue une réponse essentielle aux difficultés rencontrées par la filière.
- **La reconduction du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt HVE**, malgré des tentatives de suppression.
- **Le maintien de l'exonération fiscale des installations de méthanisation agricole**, préservant ainsi la compétitivité des exploitations engagées dans la transition énergétique.

**Par ailleurs, le budget 2025 entérine une enveloppe de 1,55 milliard d'euros dédiée à la décarbonation de l'industrie, avec un appui spécifique aux 50 sites les plus émetteurs de CO<sub>2</sub>.** Cette décision s'inscrit pleinement dans les engagements des coopératives agricoles, qui jouent un rôle moteur dans les transitions aux côtés des agriculteurs et des territoires. La Coopération Agricole sera vigilante sur la mise en œuvre de cette enveloppe afin qu'elle soit bel et bien fléchée vers les sites de l'industrie agroalimentaire. De la même manière, elle veillera au déploiement du fonds Industries Agroalimentaires dont un premier abondement de 40 millions d'euros sur un total de 200 millions est inscrit au budget 2025.

**Néanmoins, pour La Coopération Agricole, ce budget va à contre-courant des enjeux de compétitivité de nos entreprises, en accentuant la pression fiscale et fragilisant davantage le secteur agricole, notamment à travers :**

- **La taxe sur les boissons sucrées**, dont l'impact dépasse largement le seul secteur des sodas et pénalise directement les entreprises agricoles et agroalimentaires françaises, en particulier la filière betteravière.
- **La réforme de la redevance sur l'eau**, qui alourdira considérablement les charges des industriels, mettant en péril leur compétitivité et limitant leurs capacités d'investissement.

### Contact presse :

Sabri Derradji – [sderradji@lacoopagri.coop](mailto:sderradji@lacoopagri.coop) – 06 61 85 90 77



**Pour Dominique Chargé, Président de La Coopération Agricole :**

*« Le vote du budget 2025 donne à nos entreprises des agriculteurs et des territoires la stabilité et la visibilité nécessaires. Mais l'équilibre reste fragile. Il faut en effet aller plus loin avec la création à terme d'un fonds pour la transition agroécologique, la révision des redevances eau ou encore de la taxe sur les boissons sucrées. Nous attendons des parlementaires un plein soutien lors de l'examen des projets et propositions de lois en lien avec l'agriculture et la compétitivité des filières. Le Salon de l'Agriculture sera l'occasion de porter ces messages auprès des responsables politiques et du grand public, afin de fédérer la Nation autour de cet enjeu crucial pour notre avenir : la reconquête de notre souveraineté alimentaire. »*

